PART A

Adequity

# ADEQUITY
# TARGET
## DÉCEMBRE 2014

- **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**[1]
- **Durée d'investissement conseillée :** 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Le produit émis par SG Issuer**[2]**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant**
- **Éligibilité :** Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation



[1] En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

[2] Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

*L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à la performance positive ou négative de l'indice de référence des valeurs européennes, l'indice Euro Stoxx 50® (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit « Adequity Target Décembre 2014 Part A » est conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 30%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -30%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum brut de 7,3%).*

- Une perte en capital si l'Indice Euro Stoxx 50® a enregistré, à l'échéance, une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis le lancement est positive ou nulle
- Un objectif de gain fixe plafonné à 7,50% par année écoulée si l'Indice Euro Stoxx 50® a enregistré une performance positive ou nulle à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,0%)
- Un objectif de gain fixe plafonné à 3% par année écoulée si l'Indice Euro Stoxx 50® a enregistré une baisse limitée à 30% à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel de 2,7%)

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Adequity Target Décembre 2014 Part A, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 05/01/2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 16/01/2023) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 05/01/2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.*

*Les titres de créance Adequity Target Décembre 2014 Part A peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Adequity Target Décembre 2014 Part A et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.* ***L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

## AVANTAGES

- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 7,50% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,0%).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance négative mais supérieure ou égale à -30% depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 3% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel de 2,7%).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 30% depuis l'origine.
- De l'année 1 à 7, si à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 7,50% par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,3%), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée de l'Indice en deçà de 7,50% par année écoulée.

## INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,3%).
- Le rendement d'Adequity Target Décembre 2014 Part A à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

# DÉTAILS DU
# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle[1], dès que la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis la date de constatation initiale (le 5 janvier 2015) est **positive ou nulle**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé[1] :

**L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL**
**+**
**UN GAIN DE 7,50% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE**

**(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,3%[2])**

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, le 5 janvier 2023, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis la date de constatation initiale (le 5 janvier 2015).

**Cas favorable :** Si la performance est **positive ou nulle**, l'investisseur reçoit, le 16 janvier 2023 :

**L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL**
**+**
**UN GAIN DE 7,50% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE (60%)**

**(Soit un Taux de Rendement Annuel de 6,0%[1])**

**Cas médian :** Si la performance est **négative mais supérieure ou égale à -30%**, l'investisseur reçoit, le 16 janvier 2023 :

**L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL**
**+**
**UN GAIN DE 3% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE (24%)**

**(Soit un Taux de Rendement Annuel de 2,7%[1])**

**Cas défavorable :** Sinon, l'investisseur reçoit, le 16 janvier 2023 :

**LA VALEUR FINALE[2] DE L'INDICE[1]**

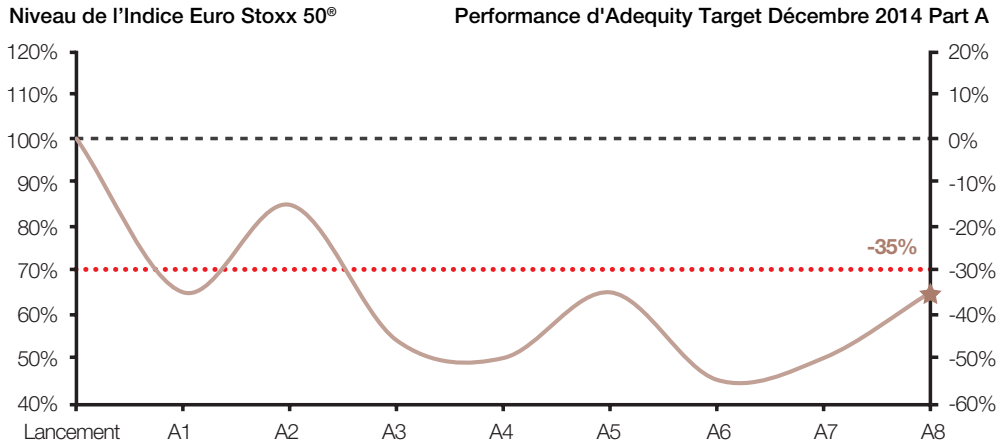
***DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE***

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] La valeur finale de l'Indice Euro Stoxx 50® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

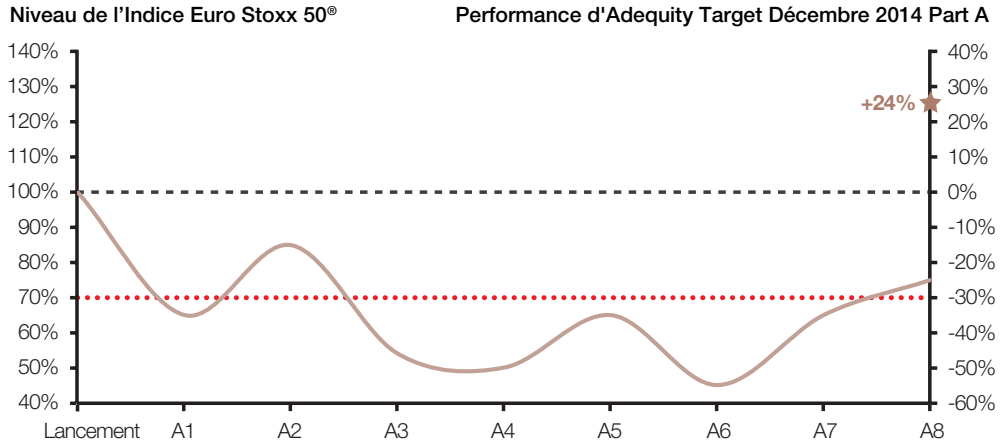


# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

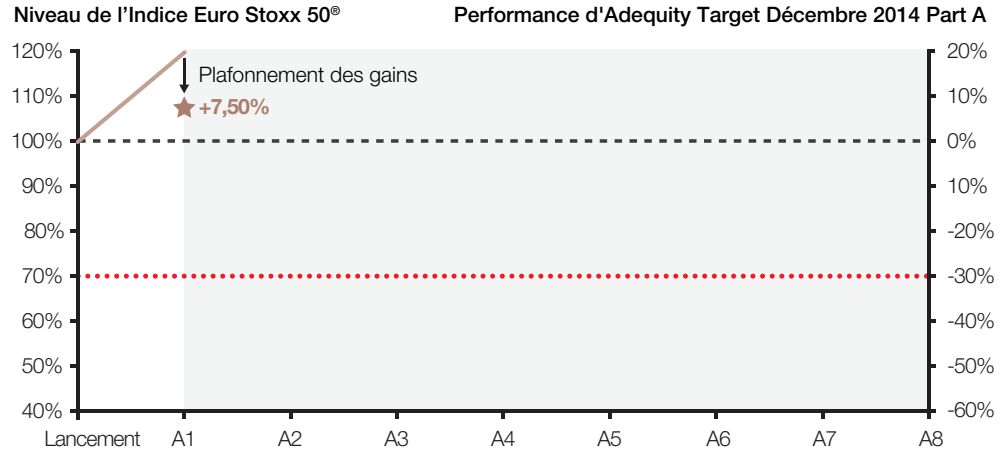
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%




## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%




## SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE




- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®
- Performance d'Adequity Target Décembre 2014 Part A

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -35% depuis l'origine.
- **L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 65%[1] de son capital initial.**
- Ce qui correspond à **un Taux de Rendement Annuel de -5,2%[1], égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -25% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -30%.
- **L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial plus un gain de 3% par année écoulée, soit 124%[1] de son capital initial.**
- Ce qui correspond à **un Taux de Rendement Annuel de 2,7%[1], contre un Taux de Rendement Annuel de -3,5% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Adequity Target Décembre 2014 Part A.**

## SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

- À l'issue de l'année 1, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive depuis l'origine (+20%). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.**
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité de son capital initial plus un gain de 7,50% par année écoulée, soit 107,50%[1] de son capital initial.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 7,3%[1], contre un Taux de Rendement Annuel de 19,5% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains**.

**Le rendement d'Adequity Target Décembre 2014 Part A à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30%.**

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

# L'INDICE EURO STOXX 50® : L'INDICE DE RÉFÉRENCE DE LA ZONE EURO

## L'INDICE EURO STOXX 50®

*L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.*

## ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

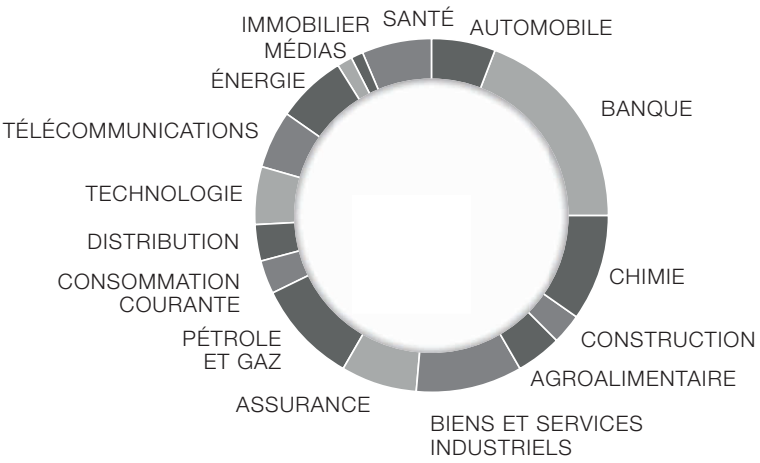



Source : Bloomberg, au 12/09/2014

*Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument ou les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.*

Source : Bloomberg, au 12/09/2014.
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE EURO STOXX 50®




### LÉGENDE

| | |
|---|---|
| AUTOMOBILE | 5,9% |
| BANQUE | 19,3% |
| CHIMIE | 9,6% |
| CONSTRUCTION | 2,9% |
| AGROALIMENTAIRE | 4,2% |
| BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS | 9,5% |
| ASSURANCE | 7,2% |
| PÉTROLE ET GAZ | 9,2% |
| CONSOMMATION COURANTE | 3,3% |
| DISTRIBUTION | 3,1% |
| TECHNOLOGIE | 5,3% |
| TÉLÉCOMMUNICATIONS | 5,3% |
| ÉNERGIE | 6,5% |
| MÉDIAS | 1,4% |
| IMMOBILIER | 1,1% |
| SANTÉ | 6,2% |



Source : Bloomberg, au 12/09/2014.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# PRINCIPALES
# CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES



| | |
|---|---|
| **Type** | Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.<br>Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. |
| **Émetteur** | SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale) |
| **Garant de la formule** | Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A).<br>Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. |
| **Devise** | Euro |
| **Code ISIN** | FR0012021533 |
| **Code Eusipa** | 1260 – Express Certificates |
| **Cotation** | Bourse de Luxembourg |
| **Éligibilité** | Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation |

| | |
|---|---|
| **Période de commercialisation** | Entre le 19/09/2014 et le 05/01/2015, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 2% pour atteindre 1 000 euros le 05/01/2015. |
| **Prix d'émission** | 99,41% de la Valeur Nominale |
| **Valeur Nominale** | 1 000 euros |
| **Montant minimum de souscription** | 1 000 euros |
| **Date d'émission** | 19/09/2014 |
| **Date d'échéance** | 16/01/2023 |
| **Date de constatation initiale** | 05/01/2015 |
| **Dates de constatations annuelles** | 05/01/2016 ; 05/01/2017 ; 05/01/2018 ; 07/01/2019 ; 06/01/2020 ; 05/01/2021 ; 05/01/2022 ; 05/01/2023 |
| **Dates de remboursement anticipé** | 14/01/2016 ; 16/01/2017 ; 16/01/2018 ; 16/01/2019 ; 15/01/2020 ; 14/01/2021 ; 14/01/2022 |
| **Sous-jacent** | Indice Euro Stoxx 50® |

| | |
|---|---|
| **Liquidité** | Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%. |
| **Commission de souscription** | Néant |
| **Commission de distribution** | Société Générale paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. |
| **Commission de rachat** | Néant |
| **Règlement/Livraison** | Euroclear France |
| **Agent de calcul** | Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt. |

# INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Disponibilité du prospectus :** Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 17/09/2014, se rattachant au prospectus de base en date du 31/12/2013, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-14291 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

**Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous- jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions générales de vente** : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

**Avertissement relatif à l'Indice :** L'indice mentionné dans le présent document (l' « Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Adequity

**Société Générale Corporate & Investment Banking**
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
Société Anonyme – Capital Social : 1 006 489 617,50 euros au 11 juillet 2014
B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
N° SIREN : 552 120 222 000 13
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (140915) - Réf. (A) 715646 000783 Sept 2014